



**GROUPE
INTERSUD**
FACILITATEUR DE CHIFFRE D'AFFAIRES

Lettre d'information n°77-Septembre 2020

Cette lettre vous est proposée par INTERSUD, AFRECO et G2C et sera diffusée à leurs fidèles clients

L'heure de vérité

Alors que le gouvernement vient de présenter son plan de relance, l'heure de vérité sonne pour toutes les entreprises mises à mal par la crise sanitaire

100 milliards d'euros : tel est le montant du plan de relance présenté par le gouvernement le 3 septembre dernier. Une somme qui s'ajoute aux 450 milliards d'euros représentant les sommes déjà engagées par l'Etat français depuis le mois de mars pour financer les mesures d'aide et de soutien aux entreprises et aux salariés en raison de l'épidémie de Covid-19.

Pour les entreprises, les principales mesures notables concernent la baisse des impôts de production (20 milliards d'euros), mais aussi le renflouement des fonds propres de certaines entreprises (3 milliards d'euros). Ce dernier passera par la garantie de nouveaux prêts participatifs consentis aux PME et portés par des institutions financières traditionnelles. On estime que ces 3 milliards de garantie pourraient aider à consentir environ 10 à 15 milliards de prêts à long terme.

Un apport indispensable : avec la crise, l'endettement des entreprises a progressé de 150 milliards d'euros, dont 120 milliards au titre du PGE (prêt garanti par l'Etat).

Des secteurs privilégiés

Le plan de relance devrait, par ailleurs, bénéficier à certains secteurs de l'économie : une trentaine de milliards d'euros sera consacrée à la relance écologique. Les transports (11 milliards d'euros pour les véhicules à faible émission, les mobilités

douces, le frêt ferroviaire, etc.), l'énergie (8,2 milliards, dont 2 pour la filière hydrogène) mais aussi la rénovation énergétique du bâtiment, -un secteur où les PME sont extrêmement nombreuses- (6,7 milliards d'euros) sont particulièrement ciblés. Si vos partenaires travaillent dans ces secteurs, l'avenir pourrait donc être un peu plus favorable que la conjoncture actuelle ne le laisse penser ! Du moins s'ils savent se positionner de façon volontariste sur les créneaux les plus porteurs.

Fin de la « mise sous cloche »

Ces mesures de relance contribueront-elles à atténuer la crise qui se prépare ? Car désormais, les entreprises renouent (presque) avec la réalité. La possibilité de reporter certaines échéances - cotisations sociales, certains loyers ou factures, etc.- se termine doucement. Ensuite, il faudra s'acquitter des charges... et rembourser les sommes non-payées ! La facture, sans jeu de mot, risque d'être salée pour certains. Et les tribunaux de commerce, eux-aussi presque au chômage technique depuis plusieurs mois, devraient voir leur activité reprendre très, voire trop, rapidement : depuis le 24 août dernier, toutes les entreprises se trouvant dans l'incapacité d'honorer leurs créances doivent, dans les 45 jours, aller chercher la protection du Tribunal de Commerce en officialisant leur cessation de paiement. Autrement dit, le droit commun s'applique à nouveau à l'entreprise, après 5 mois de « mise sous cloche » permise par l'état d'urgence sanitaire. Et le résultat ne devrait pas tarder : le nombre de faillites, dont le chiffre était donc artificiellement bas, devrait bondir cet automne.

Les entreprises les plus petites et les plus fragiles devraient tout particulièrement souffrir, à l'image des petits hôtels indépendants parisiens : selon les enquêtes réalisées par le comité régional du tourisme francilien (CRT), la moitié n'a pas rouvert cet été, et ceux qui l'ont fait ont affiché un taux

d'occupation plafonnant à 30%. Le CRT estime que 20% environ des hôteliers parisiens pourraient laisser définitivement leur rideau fermé. Le secteur de la restauration, les services traiteurs, et, bien entendu, l'événementiel et les transports sont également parmi les plus affectés.

Quelques signes d'optimisme

Les entrepreneurs n'ont cependant pas perdu le moral : une étude récente du réseau d'aide à la création d'entreprises Initiative France montre que les jeunes chefs d'entreprise restent optimistes. Les 10 000 entrepreneurs ayant créé grâce au réseau une entreprise affichant moins de 5 ans d'âge, ne sont que 8% à envisager de fermer leur société. Et ce, alors même qu'ils n'ont pas pu, à hauteur de 60%, se verser de salaire pendant la crise et que la moitié d'entre eux s'attend à une fin d'année difficile ! Preuve que l'entrepreneur peut aussi être résilient !

Les analystes d'Intersud, Afreco et G2C sont à votre disposition pour vérifier cette capacité de rebond !

Nos études de type CovidRisk sont, entre autres, toujours d'actualité.

Bonne rentrée à vous tous !

Intersud

 04 91 19 02 00

Afreco

 04 78 53 12 99

G2C

 04 72 88 69 00